

Le 20 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 20 juin 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

219-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à *Autres sujets* : Représentation du conseil municipal au CDBQ.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 6 juin 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

220-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011.

Abandon des procédures – Règlement numéro 7-2011 relatif à la citation de neuf monuments historiques conformément à la Loi sur les biens culturels

221-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière abandonne les procédures d'adoption du règlement numéro 7-2011 relatif à la citation de neuf monuments historiques conformément à la *Loi sur les biens culturels*;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec ainsi qu'aux propriétaires des immeubles qui étaient visés par la démarche de citation.

Adoption – Règlement numéro 9-2011 visant la création d'un programme complémentaire au Programme AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en oeuvre par elle;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en oeuvre le *Programme AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au *Programme AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juin 2011;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 9-2011 aux moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture par la secrétaire de cette séance;

222-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 9-2011, visant la création d'un programme complémentaire au *Programme AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption – Règlement numéro 10-2011 relatif à la circulation de camions et de véhicules-outils

ATTENDU que le paragraphe 5° de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique, pourvu que cette prohibition soit annoncée par une signalisation adéquate;

ATTENDU que l'article 291 du *Code de la sécurité routière* permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire, sur un chemin dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU que l'article 291.1 du *Code de la sécurité routière* prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 du *Code de la sécurité routière* peut être partiellement levée par une signalisation appropriée, afin de permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite pour y prendre ou y livrer un bien, y fournir un service, y exécuter un travail, y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité, afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 juin 2011;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 10-2011 aux moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture par la secrétaire de cette séance;

223-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 10-2011, relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion – Règlement numéro 11-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 500 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011

M^{me} la conseillère Lise Garneau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 11-2011 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 238 500 \$ pour payer les travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures 2011.

Lise Garneau, conseillère

Avis de motion – Règlement numéro 12-2011 régissant la démolition d'immeubles

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 12-2011 régissant la démolition d'immeubles.

M. Steve Leclerc, conseiller

Demande de dérogation mineure – 402, 1^{re} rue Poiré

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, dans une lettre datée du 13 avril 2011;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 8-2011, adoptée le 19 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été régulièrement donné et publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que M^{me} Danielle Caron, greffière, rapporte au conseil que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection n'est soulevée à l'encontre de cette demande lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

224-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée pour l'immeuble (terrain actuellement vacant) situé au 402, 1^{re} rue Poiré, en regard du projet de construction annoncé, soit la diminution du nombre de cases de stationnement exigible de 1,2 à 0,66 par logement;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au requérant.

Demande de dérogation mineure – 1510-1512, 1^{re} rue Poiré

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par M^e Josée Bélanger, notaire, au nom de la compagnie Épicerie Le Ménager inc., dans une lettre datée du 19 avril 2011;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux à la compagnie requérante;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 9-2011, adoptée le 19 mai 2011;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été régulièrement donné et publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que M^{me} Danielle Caron, greffière, rapporte au conseil que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection n'est soulevée à l'encontre de cette demande lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

225-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 1510-1512, 1^{re} rue Poiré, soit l'augmentation de 110 à 114 mètres carrés de la superficie maximale autorisée pour un local utilisé à des fins commerciales (dépanneur);

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la représentante de la compagnie requérante.

Urbanisation de l'intersection de la route 132 et de la 2^e rue Guimond – Entente intervenue avec le ministère des Transports du Québec - Avenant numéro 1

226-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller M. Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, tel que rédigé, l'avenant numéro 1 émis par le ministère des Transports du Québec en regard de l'entente numéro 65-312 (100621), concernant les travaux d'urbanisation de l'intersection de la route 132 et de la 2^e rue Guimond et d'autoriser M. Sylvain Hudon, maire, à signer ledit avenant, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Bail de locaux du Centre de services de La Pocatière de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup – Autorisation de signature

227-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, le bail B-2011-25 et ses annexes, relatifs aux locaux loués par la Ville de La Pocatière de la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup, au sous-sol de l'immeuble situé au 1011, 6^e Avenue, à La Pocatière, pour une période de 3 ans et 7 mois, à compter du 1^{er} juillet 2011 pour se terminer le 31 janvier 2015;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Produits sanitaires Unique inc. – Aide financière en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés à l'alinéa 2 de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide financière aux entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT que les travaux de raccordement d'aqueduc et d'égout réalisés sur l'emprise de la route 230 rendent plus onéreux ces travaux à toute entreprise y résidant, et ce dû au respect des normes du ministère des Transports du Québec;

228-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière accorde, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au 2^e alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, à Produits sanitaires Unique inc., une aide financière au montant de 1 500 \$ afin de compenser une partie des travaux de raccordement d'aqueduc et d'égout de son immeuble situé au 1303 B, 4^e Avenue.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Assurance collective – Regroupement du Lac St-Jean - Bas-Saint-Laurent - Gaspésie et Côte Nord – Renouvellement

CONSIDÉRANT que le Groupe financier AGA inc. a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par notre assureur SSQ Groupe Financier;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre utilisation de la dernière année;

CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13,7 %) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec;

CONSIDÉRANT que SSQ Groupe Financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les ajustements de tarification négociés dans le rapport pour la période débutant le 1^{er} août 2011 s'avèrent pleinement justifiés face aux résultats obtenus durant la dernière année;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la quatrième année d'un contrat d'une durée de cinq ans, tel que prévu lors du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Groupe Financier AGA inc. recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées par l'assureur;

EN CONSÉQUENCE,

229-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe Financier, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012, le tout tel que recommandé par le Groupe Financier AGA;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière – Embauche d'un pompier à temps partiel

230-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M. Michel Desjardins, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à titre de pompier à temps partiel pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, selon le contrat de travail en vigueur à la Ville de La Pocatière, sujet à une période de probation de un an à compter du 21 juin 2011.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Formation - Économie d'eau potable - Soyez prêts!

231-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, ou M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, à participer à la formation *Économie d'eau potable - Soyez prêts!* offerte par BPR Infrastructures;

QUE les frais encourus par M. Desjardins ou M. Roy pour participer à cette formation soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Services récréatifs, culturels et communautaires – Programme Camp de jour spécialisé – Banque d'heures pour les assistants animateurs

232-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER une banque de 600 heures additionnelles pour l'embauche ponctuelle d'assistants-animateurs pour le Camp de jour spécialisé, le tout afin de respecter les ratios permettant d'assurer un encadrement sécuritaire aux participants.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Camp de jour – Frais de déplacement de la coordonnatrice estivale

233-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la coordonnatrice du Camp de jour à la saison estivale 2011, M^{me} Isabelle Boutin, soit remboursée pour les déplacements effectués dans le cadre de cette fonction de coordonnatrice, et sur présentation d'un rapport détaillé de ceux-ci, selon la politique de remboursement de frais de déplacement en vigueur pour le personnel de la Ville, avec un maximum de 200 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Défi Vélo André-Côté – Modification de la résolution 52-2011

234-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 52-2011, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 février 2011, en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant :

DE PERMETTRE la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer, sur le territoire de la Ville, au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité. D'AUTORISER également la sortie d'un membre du personnel des Travaux publics et d'une camionnette avec gyrophare, afin de contribuer au déroulement sécuritaire de l'activité Défi Vélo sur tout son parcours, soit de La Pocatière à Saint-André.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Représentation du conseil municipal au CDBQ

235-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière soit représentée au sein du conseil d'administration du Centre de développement bioalimentaire du Québec par M^{me} la conseillère Lise Garneau;

QUE les frais encourus par M^{me} Garneau en rapport avec cette représentation, le cas échéant, lui soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Projet de règlement régissant la démolition d'immeubles – Gel pour les projets de démolition en cours – Analyse pendant la saison estivale du projet de règlement
- ✓ Abandon des procédures – Projet de règlement sur la citation de 9 monuments historiques
- ✓ Localisation des immeubles visés par les demandes de dérogation mineure

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

236-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 25.